

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 11 (1972)
Heft: 43

Register: Mutations diplomatiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un réseau rentable et efficace. Le premier chemin de fer suisse roula, il y a maintenant 125 ans, entre Baden et Zurich, sur un trajet d'environ 24 km. Avant l'entrée en vigueur de la Constitution fédérale de 1848, les projets ferroviaires existants échouèrent car ils se heurtèrent aux particularismes cantonaux, au manque de capitaux et au refus tenace d'une certaine partie de la population. La création de l'Etat fédératif contribua à diminuer les obstacles politiques. Comme la Constitution octroyait à la Confédération le droit d'ériger ou de subventionner des constructions servant l'intérêt général, rien ne se serait opposé, du point de vue juridique, à la construction d'un réseau de chemins de fer sur le plan fédéral. La loi de 1852 sur les chemins de fer laissa cependant la responsabilité des chemins de fer suisses à l'initiative privée, la Confédération ne retenant que droit de rachat. Il y eut bientôt 16 sociétés privées de chemins de fer et, en l'espace de 20 ans, un réseau de près de 1.500 km de voies ferrées fut créé. Une des réalisations remarquables de l'histoire des chemins de fer suisses fut l'ouverture, en 1882, de la ligne du Gothard, reliant le canton du Tessin avec la région du Nord des Alpes. A la fin du siècle dernier, une série de lois accordèrent à la Confédération une influence accrue dans le domaine des transports ferroviaires et, en 1902, les Chemins de fer fédéraux (CFF) entrèrent officiellement en fonction. Pendant la première guerre mondiale la pénurie de charbon se fit fortement sentir et dès la fin de la guerre l'on entreprit l'électrification des chemins de fer. C'est en 1919 que le premier train électrique des CFF fut mis en circulation sur le parcours Berne-Thoune, le réseau ferroviaire suisse étant pratiquement entièrement électrifié depuis 1960. (OSEC)

LES SUISSES AIMENT LE CHOCOLAT

La réputation du chocolat suisse ayant gagné le monde entier, il n'est pas étonnant que les Suisses eux-mêmes aiment le chocolat au point d'en être les plus grands consommateurs. Par tête de population, la consommation était l'année dernière en Suisse de 9,3 kg, contre 7,0 et 6,2 en Belgique et en Suède, pays suivant immédiatement la Confédération dans une comparaison internationale. Les ventes totales de l'industrie suisse du chocolat ont enregistré en 1971 une progression quantitative de 4,7 % et se sont établies à plus de 63.000 tonnes, représentant une valeur dépassant largement 600 millions de francs (\$ 157 millions). Les prix de revient ont sensiblement augmenté et une compensation a été recherchée dans la rationalisation de

Mutations diplomatiques

Ambassade de Suisse à Bruxelles

Monsieur Piero CAMPONOVO, vice Consul après avoir occupé son poste à Bruxelles pendant cinq ans, nous quitte. Il a été nommé Chef de Chancellerie à Kinshasa.

Mission suisse auprès des Communautés européennes

En avril 1972, Monsieur David de PURY, venant de notre Ambassade à la Haye, prend la fonction de secrétaire d'Ambassade.

Après une carrière de 5 ans également en Belgique, Madame Sophie WIEDERKEHR, Vice Consul, Chef de Chancellerie auprès de notre Mission, a été transférée à Athènes où elle occupera la fonction de Chef de Chancellerie auprès de notre Ambassade en Grèce.

Son successeur, Monsieur Pierre BRINGOLF Vice Consul, venant d'Athènes est arrivé à Bruxelles.

La Communauté Suisse de Belgique gardera un excellent souvenir de Monsieur et Madame CAMPONOVO et de Madame WIEDERKEHR et nous leur adressons tous nos vœux pour un avenir ensoleillé au propre comme au figuré.

Nous tenons également à souhaiter une cordiale bienvenue à Monsieur et Madame de PURY et Monsieur et Madame BRINGOLF et les assurons d'ores et déjà qu'ils auront l'occasion de trouver un contact agréable avec les membres de notre Communauté.

C'est le petit déjeuner
qui décidera de votre dynamisme
pour la journée...

Une raison de plus pour ne pas le négliger

SOYEZ L'HÔTE DU
**PETIT DEJEUNER SUR LES TOITS
DE BRUXELLES**

et amenez-y vos amis

Devant le large panorama de la ville, vous siroterez notre excellent café accompagné d'extras qui raviront les plus difficiles. Le tout vous donnera la délicieuse sensation de bien vivre et vous mettra en pleine forme pour toute la journée.

Une nouvelle manière de mieux commencer
la journée à l'HÔTEL



atlanta

Bd Adolphe Max 7 - 1000 BRUXELLES
Tél. : (02) 17 01 20 - Télex : 21.475